

LE VIETNAM : UNE PORTE D'ENTRÉE PRIVILÉGIÉE SUR L'ASIE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Vietnam à Hanoi, Can Tho et Ho Chi Minh-Ville

Du 21 au 28 février 2016

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Vietnam, composée de Mme Catherine Deroche, Présidente, M. Philippe Adnot, Vice-Président, Mme Marie-Christine Blandin, Vice-Présidente, Mme Christiane Kammermann, Secrétaire et Mme Brigitte Gonthier-Maurin, s'est rendue au Vietnam, du 21 au 28 février 2016.

À Hanoi, la délégation a pu s'entretenir avec de nombreuses personnalités politiques dont Mme Nguyen Thi Doan, Vice-présidente de la République socialiste du Vietnam, M. Bui Thanh Son, Vice-ministre des Affaires étrangères et M. Phun Quoc Hien, Président de la Commission des Finances à l'Assemblée nationale, Président du groupe d'amitié Vietnam-France. En outre, la délégation a eu l'occasion d'échanger avec les acteurs de la coopération franco-vietnamienne, en visitant notamment l'Institut français, ainsi que le lycée français Alexandre Yersin ou encore l'Université médicale.



La délégation, accompagnée de M. Jean-Noël Poirier, Ambassadeur, reçue par Mme Nguyen Thi Doan, Vice-présidente du Vietnam

La délégation a également visité les installations de l'Agence française de développement (AFD) et l'hôpital général à Can Tho.

À Ho Chi Minh-Ville, elle a rencontré M. Huynh Thanh Lap, député et a pu échanger sur la coopération universitaire, notamment lors de la visite de l'Institut polytechnique, du Centre franco-vietnamien de gestion ou de l'Université Hoa Sen. La délégation a aussi rencontré des Français faisant vivre une Chambre de commerce et de l'Industrie franco-vietnamienne très dynamique.

Ce compte rendu a donc pour objet de présenter l'état et les enjeux de la coopération franco-vietnamienne, de la francophonie et des relations commerciales entre nos deux pays, la délégation ayant effectué sa mission juste après la tenue du XII^e Congrès du parti communiste vietnamien qui, le 28 janvier 2016, a porté au pouvoir une équipe dirigeante plutôt conservatrice.

I. Une coopération florissante

La France a été l'un des premiers partenaires étrangers à soutenir le Vietnam au début des années 1990 et a accompagné son développement, notamment en matière éducative, culturelle et scientifique.

A- Dans le secteur de l'éducation

La France est le 2^e pays d'accueil des étudiants vietnamiens (près de 7 000) et un nombre croissant d'étudiants français (environ 150 en 2016) suivent des filières francophones au Vietnam. Lors de son déplacement, la délégation a pu découvrir plusieurs projets de coopération éducative.

L'Université des Sciences et Technologies de Hanoi (USTH), est le plus ambitieux. Créé en 2009, il repose sur un triptyque nouveau au Vietnam (alliant enseignement, recherche et lien avec le monde de l'entreprise). Il s'agit d'un réel succès qui convient d'être consolidé.

D'autres programmes innovants ont fait leurs preuves, comme le Centre franco-vietnamien de Gestion (CFVG), première école de commerce créée au Vietnam en 1990 par accord intergouvernemental, aujourd'hui classée parmi les trois meilleures écoles de commerce du Vietnam. Le co-directeur français a exposé à la délégation les enjeux de la mutation prochaine de ce centre qui devrait devenir à terme une institution pérenne hors convention.

Quant au Programme de formation des ingénieurs d'excellence au Vietnam (PFIEV), il réunit les meilleures écoles d'ingénieurs vietnamiennes et françaises. Ses responsables sollicitent un appui de l'État français pour le développement de la formation doctorale.

En matière de santé, la France a formé en vingt ans des milliers de médecins, spécialistes et cadres hospitaliers. Ce travail de longue haleine a largement contribué à maintenir au plus haut la notoriété de la médecine et de la pharmacie françaises au Vietnam.

Toutefois, le contexte est de plus en plus concurrentiel avec la montée en puissance de programmes mis en œuvre par la Corée, le Japon, les États-Unis ou encore l'Allemagne. Afin d'affirmer la compétitivité de la France, l'Institut français dispose de deux Espaces Campus France à Hanoi et à Ho Chi Minh-Ville, complétés par deux antennes à Hué et Danang. En outre, de nombreuses bourses d'études sont offertes aux étudiants vietnamiens les plus méritants.

Enfin, le Vietnam est l'un des premiers pays à avoir déployé localement la plateforme Alumni, qui vise à valoriser l'effort de formation et d'influence de la France au Vietnam, par le recensement de diplômés du système universitaire français. Plus de 1400 inscrits et plus de 50 partenaires sont aujourd'hui inscrits.

B- Dans le secteur du développement

La France est le 2^e bailleur de fonds pour l'aide publique au développement. Elle repose sur les actions de l'Agence française de développement (AFD) qui, au cours de ses 22 années de présence au Vietnam, a financé au total 81 projets, pour 1,6 milliard d'euros d'engagements, bénéficiant, directement ou indirectement, à 30 millions de personnes. Le Vietnam est ainsi l'un des premiers bénéficiaires des financements souverains de l'AFD.

La stratégie actuelle de l'agence se concentre sur l'accompagnement de ce pays vers une croissance verte reposant sur trois piliers : la promotion d'un développement urbain respectueux de l'environnement, le soutien au

secteur productif dans l'amélioration de ses performances, notamment environnementales et sociales et l'aide face aux défis dus au changement climatique.

La délégation a pu se rendre compte concrètement des actions de l'AFD en matière environnementale, en se rendant à Can Tho. Située au centre du Delta du Mékong, la ville est soumise à la double influence de la marée et des crues, et subit régulièrement des inondations qui endommagent les récoltes et les infrastructures, provoquant même des pertes humaines.

L'AFD a autorisé, en décembre 2015, l'octroi à l'État vietnamien d'un prêt de 52,5 millions d'euros et une subvention de 1 million d'euros pour le financement d'un projet d'adaptation au changement climatique à Can Tho et dans ses environs. Ce projet, déjà bien avancé, consiste notamment à renforcer grâce au béton une partie des berges de la rivière.

C- Dans le domaine culturel

La culture française bénéficie toujours d'une image positive au Vietnam. L'« Année France-Vietnam » organisée sur 2013-2014 a été l'occasion de donner une plus grande visibilité aux échanges franco-vietnamiens, notamment dans le domaine culturel. L'action de la France est soutenue par l'Institut français de Hanoi (« l'Espace ») et par diverses manifestations culturelles à Ho Chi Minh-Ville. Le projet de la Maison de France à Ho Chi Minh-Ville doit permettre à terme de promouvoir encore davantage ces activités.



La délégation accueillie au lycée français de Hanoi par son Proviseur, M. Thierry Cadart.

D- La coopération décentralisée

Lors de sa rencontre avec M. Vo Thanh Thong, Président du comité populaire de Can Tho, la délégation a pu échanger sur la coopération décentralisée, cette ville s'appêtant à accueillir en septembre prochain les Assises de la coopération décentralisée franco-vietnamienne.

La coopération décentralisée au Vietnam a démarré en 1989 avec la mise en place du partenariat entre la région Ile de France et la ville de Hanoi. Elle est aujourd'hui la plus importante avec l'Asie, comptant 74 actions de coopération décentralisée, impliquant une vingtaine de collectivités françaises et une quinzaine de collectivités vietnamiennes.

II. La francophonie au Vietnam

A- Spécificités

L'usage du français au Vietnam est un fait historique lié à la présence de la colonisation française en Indochine. La francophonie reste dynamique au Vietnam avec environ 600 000 locuteurs et plus de 340 établissements qui proposent un enseignement de français.

Toutefois, le développement de l'anglais entraîne une baisse continue du nombre d'apprenants de français, au nom de « l'employabilité ». Même les entreprises françaises exigent de leurs salariés la maîtrise prioritaire de l'anglais.

L'action de la France est aujourd'hui basée sur une continuité entre la scolarité, les études universitaires et l'emploi. L'immense majorité des étudiants qui ont choisi le français suivent des cursus d'excellence et obtiennent des emplois de haut niveau.

Promouvoir l'enseignement en français et du français est indispensable pour le maintien d'une francophonie dynamique au Vietnam. Mais la délégation n'a pu constater qu'avec regret qu'au Centre franco-vietnamien de Gestion (CFVG), les enseignements étaient en anglais y compris les plaquettes de présentation, ceci malgré le statut particulier de cet Institut et la participation financière de l'État français.

B- Le projet de Maison de France

L'Institut d'échanges culturels avec la France (IDECAF) est implanté à Ho Chi Minh-Ville depuis 1982 dans les bâtiments de l'ancien Institut français de Saigon, récupérés après 1975 par les nouvelles autorités vietnamiennes. Il constitue une singularité du réseau culturel français puisqu'il appartient au Vietnam et est géré par lui.

Aujourd'hui, la contribution de la France à l'offre de l'IDECAF prend trois formes : l'implantation d'un espace Campus France, une subvention annuelle de 10 000 euros pour la médiathèque et l'organisation de manifestations culturelles.

La délégation estime que la coopération culturelle et linguistique française mise en œuvre par l'IDECAF pourrait être améliorée.

Le projet, ambitieux et original, de Maison de France permettrait de renforcer l'influence française dans la ville, non seulement d'un point de vue culturel, mais aussi économique.

En effet, le projet consiste à regrouper, sur un même site, une emprise diplomatique française, un Institut français, la Chambre de commerce et d'industrie française au Vietnam (CCIFV), des entreprises françaises, et notamment une pépinière d'entreprises dans le domaine des nouvelles technologies, ainsi qu'un restaurant gastronomique.

Si ce projet recueille l'enthousiasme des représentants de la communauté française et pourrait servir de modèle pour le réseau culturel français, la convention bilatérale nécessaire à sa réalisation tarde à être signée.

III. Des relations économiques à approfondir

L'économie vietnamienne s'est ouverte à partir du début des années 1990 avec la politique dite du « renouveau ». Elle a connu depuis un essor remarquable puisque le PIB par habitant a été multiplié par trois sur la période. Le Vietnam ambitionne de devenir une économie industrialisée dès 2020.

Pour atteindre cet objectif, le Vietnam compte sur le Partenariat TransPacifique (TPP) qui est l'un des plus importants traités de libre-échange jamais signés, entre douze pays (États-Unis, Canada, Mexique, Chili, Pérou, Japon, Malaisie, Vietnam, Singapour, Brunei, Australie et Nouvelle-Zélande), mais qui reste à ratifier par les parlements de chacun des États concernés.

Le Vietnam mise aussi beaucoup sur l'accord-cadre de partenariat et de coopération avec l'Union Européenne (UE).

A- L'accord-cadre avec l'UE



Ho Chi Minh-Ville, vue de la tour Bitexto

L'UE est le 3^e partenaire commercial du Vietnam (après la Chine et les États-Unis),

mais le Vietnam n'est que le 39^e partenaire commercial de l'Union européenne.

L'accord cadre, signé en juin 2012, cherche à élargir les domaines de coopération entre l'Union et le Vietnam, afin de dépasser la simple dimension économique qui prévalait jusque-là. Il définit les principes fondamentaux des relations bilatérales et le cadre d'une coopération globale qui va du développement à la défense de la sécurité internationale, en passant par les échanges économiques ou la coopération judiciaire.

Le Sénat a ratifié à l'unanimité l'accord cadre le 17 décembre 2015, suivi par l'Assemblée nationale, le 17 mars 2016. À l'issue de la ratification par l'ensemble des États européens, puis par le Parlement européen, il pourra entrer en vigueur.

La relation bilatérale est donc appelée à évoluer d'une logique d'aide au développement à une logique de partenariat renforcé.

B- Les relations avec la France

En septembre 2013, la France et le Vietnam ont signé une déclaration commune sur un partenariat stratégique, notamment dans le domaine économique.

La délégation se félicite de la réussite des entreprises françaises (Airbus, Sanofi, Alstom, Invivo, Casino, par exemple). Elle a pu constater que d'autres souhaitent développer leur présence au Vietnam et disposent de technologies qui correspondent aux besoins du Vietnam dans des domaines stratégiques pour son développement, en matière d'énergie, d'infrastructures, d'urbanisme ou de développement durable.

Le projet déjà bien abouti de réalisation de la ligne 3 du métro de Hanoi, financée à hauteur d'un demi-milliard d'euros par la France, constitue un bon exemple des opportunités que le Vietnam, avec ses 90 millions d'habitants, doté d'un taux de croissance annuel de 6 % et d'un PIB/habitant de 1895 USD, peut offrir aux entreprises françaises.

Toutefois, le commerce bilatéral est fortement déficitaire pour la France (plus de 2 milliards d'euros), les importations en France progressant plus vite que nos exportations vers le Vietnam.

La délégation s'interroge sur la répartition des conseillers économiques travaillant pour l'Ambassade de France. En effet, Hanoi bénéficie de 9 conseillers alors qu'aucun n'est installé à Ho Chi Minh-Ville. Or en 2015, 5 700 ressortissants français étaient enregistrés à Ho Chi Minh-Ville, contre 1 400 à Hanoi.

*

Le groupe d'amitié se réjouit du renforcement des relations parlementaires entre la France et le Vietnam. La visite du groupe d'amitié avait en effet été précédée par la visite de Mme Guigou, Présidente de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale et suivie par celle de M. Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale, en mars 2016. La Commission des Affaires économiques du Sénat a prévu d'effectuer une mission sur place en septembre prochain.

Dans ce contexte, la visite du Président François Hollande, plusieurs fois reportée, marquerait symboliquement le renouveau de nos relations avec ce pays ami, porte d'entrée privilégiée de la France en Asie

Composition de la délégation



Mme Catherine DEROCHE
Présidente du groupe France-Vietnam
Sénatrice de Maine-et-Loire (Les Républicains)



M. Philippe ADNOT
Vice-président
Sénateur de l'Aube (Non inscrit)



Mme Marie-Christine BLANDIN
Vice-présidente
Sénatrice du Nord (Écologiste)



Mme Christiane KAMMERMANN
Sénateur représentant les Français établis hors de France
(Les Républicains)



Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN
Sénatrice des Hauts-de-Seine
(Groupe communiste républicain et citoyen)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_626.html